

Délibération
n°2021-143 du 16 décembre 2021

**OBJET – Institution et Vie politique - PETR -
Contrat de Relance et de Transition Ecologique
(CRTE)**

Rapporteur : M. Le Président

Annexe : projet de contrat territorial de relance et de transition écologique et les orientations stratégiques

Le 16 décembre 2021 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 10 décembre 2021 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 30

Nombre de pouvoirs : 5

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Éric PEYTHIEU, M. Richard NUSSBAUM, M. Christian JULLIEN, Mme Annie ASTIER CONVERSE, Mme Élixa FAURE, M. André MARTIN, Mme Michèle SKRIPNIKOFF, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Léon GABRIEL, Mme Francine DAERDEN, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, M. Guy HERMITTE, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, M. Nicolas GALLIANO, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : Mme Claire BARNÉOUD à M. André MARTIN,
Mme Emilie DESMOULINS à Mme Elisa FAURE,
M. Jean-Marc CHIAPPONI à M. Richard NUSSBAUM,
M. Elie HAMDANI à M. Vincent FAUBERT,
M. Thomas SCHWARZ à M. Sébastien FINE,

Sont excusées : Mme Muriel PAYAN
Mme Catherine BLANCHARD

Monsieur Le Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

Vu la circulaire n°6231/SG du 24/11/2020 portant sur l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique ;

Vu l'instruction du 8 janvier 2021 relative à la mise en œuvre territorialisée des mesures du plan de relance portées par le Ministère de la transition écologique ;

Vu la réunion du 11 janvier 2021 où Madame la Préfète des Hautes-Alpes a confirmé que le territoire du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras était envisagé pour porter un Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ;

Vu l'avis favorable du Bureau du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras du 03 février 2021.

Vu l'avis favorable du Bureau exécutif du 08 décembre 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 10 décembre 2021 ;

Considérant que les EPCI ont l'obligation de statuer sur un territoire pour la mise en œuvre du CRTE ;

Considérant que le CRTE constitue un remaniement des contractualisations existantes dont le contrat de ruralité et le contrat de transition écologique et solidaire porté par le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras ;

Considérant qu'il est nécessaire pour l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE de s'appuyer une ingénierie territoriale dédiée ;

Considérant que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras est en mesure de fournir cette ingénierie territoriale et cela en lien avec ses EPCI ;

Considérant que l'échelle du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras est pertinente pour l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Décide** que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras porte le Contrat de Relance et de Transition Écologique au nom des trois EPCI qui le compose ;
- **Confirme** que les Présidents des 3 communautés de communes du Pays des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et du Briançonnais seront, aux côtés du Président du PETR, signataires du CRTE avec l'Etat ;
- **Autorise** le Président à signer le contrat et document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de transmission au contrôle de légalité : 21 DEC. 2021

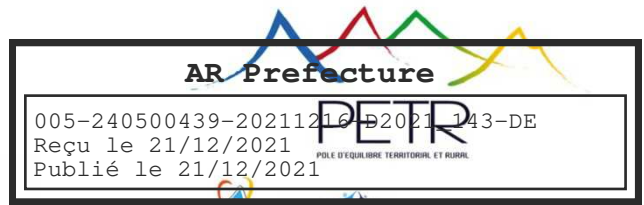
Date affichage : 21 DEC. 2021

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour le territoire du PÉTR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois-Queyras

ENTRE

Le PÉTR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois-Queyras

Représenté par M. Pierre LEROY, Président du PÉTR, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 10/03/2021,

Ci-après désigné par Le PÉTR,

En présence des Communautés de communes concernées :

La communauté de communes du Briançonnais représentée par son Président, Arnaud MURGIA,

La communauté de communes du Guillestrois Queyras, représentée par son Président, Dominique MOULIN,

La communauté de communes du Pays des Écrins, représentée par son Président, Cyrille DRUJON D'ASTROS,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Mme La Préfète des Hautes Alpes, Martine CLAVEL,

Ci-après désigné par « l'État » ;

Le Conseil départemental représenté par son Président, Jean-Marie BERNARD

La Banque des territoires représentée par son Directeur régional PACA, Alexis ROUQUE

La DRAC, représentée par sa Directrice régionale, Bénédicte LEFEUVRE

La Chambre de commerce et d'industrie, représentée par son Président, Frédéric CAVALLINO

La Chambre des métiers et de l'artisanat de la région PACA,
Yannick MAZETTE

005-240500439-20211216-D2021_143-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021

La Chambre d'Agriculture, représentée par son Président, Eric LIONS

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) sont signés pour la durée du mandat électoral local en cours. Ils ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois-Queyras définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle autour d'actions concrètes qui concourent

à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions impliquant divers acteurs, et ayant un impact direct sur les grands enjeux définis dans le projet de territoire et dans les politiques nationales.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée calquée sur celle du mandat local en cours. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs adaptés à définir collectivement.

1.1. Évolution du CTE vers un CRTE

Les territoires signataires d'un Contrat de Transition écologique (CTE) qui souhaitent le faire évoluer vers un CRTE devaient exprimer leur volonté par une demande écrite au Préfet de département avant la date de la signature des parties prenantes au CRTE.

Le PETR, porteur du CTE a manifesté cette intention par courrier du 17 mars 2021 après en avoir délibéré le 10 mars 2021.

Le contenu du CTE et l'ensemble de ses annexes sont pris en compte dans l'évolution vers le CRTE. L'ensemble des engagements du contrat est repris dans le CRTE conformément aux droits et obligations de chaque établissement public ou opérateur engagés dans un CTE et financeurs d'une action CTE.

Le remplacement du CTE par le CRTE prend effet à la signature du CRTE par les parties prenantes au contrat.

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras (ci-après désigné par « le PETR ») est un territoire de montagne situé dans le département des Hautes-Alpes, à la frontière avec l'Italie. Il regroupe les communautés de communes du Briançonnais (Ci-après désignée par « CCB »), du Guillestrois-Queyras (Ci-après désignée par « CCGQ ») et des Écrins (Ci-après désignée par « CCPE ») et couvre une superficie de 2 138 km², avec 80% de son territoire au-delà de 1 000 mètres d'altitude.

Par l'intermédiaire de ses chargés de mission, le PETR joue un rôle nouveau d'impulsion, d'animation, d'ingénierie et de coordination des projets menés sur le territoire afin de favoriser la démarche de projet, essentielle à l'émergence d'opérations innovantes et transversales.

Le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois-Queyras est un territoire ambitieux en matière de transition écologique. Le territoire a élaboré et porte un certain nombre de programmes et de stratégies qui intègrent de manière prioritaire et transversales les thématiques de transition énergétique et écologique dans chaque secteur, et les rendent visibles et appropriables par tous.

Le territoire a ainsi signé en 2019 un Contrat de Transition Écologique et Solidaire (CTES). Il s'était auparavant engagé dans le programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et le Programme Territoire zéro déchets, zéro gaspillage, qui vise la promotion de l'économie circulaire, un axe que l'on retrouve dans le CTES.

Le territoire porte également un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). La loi relative à la transition écologique pour la croissance verte porte obligation pour les EPCI de plus de 20 000 habitants de se doter d'un tel document. La CCGQ et la CCPE n'étaient pas concernées mais ont fait le choix de se doter de manière volontaire d'un PCAET, élaboré à l'échelle du PETR et dont les diagnostics ont été territorialisés.

Le contrat de ruralité, arrivé à terme en 2020 et dont le renouvellement est intégré au présent contrat, avait pour objectif de coordonner les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire adapté à un territoire rural de montagne.

Le PETR est également porteur du CRET, contrat régional d'équilibre territorial qui définit une stratégie de développement territorial qui coordonne priorités locales régionales.

Le PETR anime également le programme européen LEADER, destiné aux territoires ruraux qui portent une stratégie locale de développement.

Cohérence de fonctionnement des contractualisations portées par le PETR avant le CRTE :

Bilan du projet de territoire : actions et missions par Orientation stratégique						
Projet de Territoire	Contrat de ruralité	CRET	PCAET	LEADER	CTES	Actions structurantes
OS 1 : Préserver et utiliser nos ressources naturelles dans un objectif de développement durable						
Mesure 1	Mise en valeur et développement de la filière bois		Thématique 3 : encourager un territoire riche et innovant comme moteur de croissance			Mission Bois : portage par le PETR jusqu'en 2019 Charte forestière de territoire Contrat d'objectifs BOIS+OS de l'ADEME en lien avec le département
Mesure 2	Confirmer la transition écologique et énergétique du territoire	Axe 5 : la transition écologique et énergétique	Thématique 2 : soutenir et promouvoir la transition énergétique pour une région neutre en carbone	Orientation 0 : Pilotage, animation et suivi du PACET Orientation 1 : diminuer la consommation d'énergie dans le secteur et dans le secteur tertiaire Orientation 3 : développer les énergies renouvelables pour atteindre 100% d'autonomie énergétique en 2050	FA2 : Se mobiliser pour augmenter l'offre de logement et faciliter l'accès à l'habitat	Orientation 3 : faire du territoire un territoire exemplaire et d'innovation en matière de sobriété énergétique, production et stockage d'énergies renouvelables Contrat de transition énergétique et solidaire (CTES) Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) Centrats d'Économie d'Énergie (CEE) en 2018 et en 2020 Mission Énergie : rénovation énergétique et éclairage nocturne et ciel étoilé SYME OS : liens financements pour la rénovation énergétique Label CIT'ergie (ADEME) TACCT (ADEME) Etudes sur les énergies renouvelables Mission Économie Circulaire : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, digesteur de couches et défi des familles à énergie et mobilité positives (financés via LEADER)
Mesure 3	Gérer les risques naturels et les aléas du territoire		Thématique 4 : Préserver un territoire alpin d'exception face aux changements climatiques			Mission GIRN : sensibilisation pour les scolaires, aides aux communes. Perspective : prise de compétence GEMAPI pour les 3 EPCI
Mesure 4	Faire vivre l'agriculture, les savoir-faire et l'artisanat de montagne		Thématique 3 : encourager un territoire riche et innovant comme moteur de croissance	Orientation 5 : les ressources naturelles locales comme atouts majeurs de la résilience du territoire face aux changements climatiques	FA7 : Soutenir le "consommer local" et les circuits courts	Orientation 1 : Pour une alimentation saine et durable : faire du territoire un territoire exemplaire en matière d'autonomie alimentaire Orientation 2 : faire du territoire un territoire exemplaire en matière d'économie circulaire et de gestion des déchets Projets LEADER : Marque viande des Hautes Vallées avec l'abattoir de Guillestre, Route des saveurs, Navettes de livraisons entre producteurs et restaurateurs... Projet "Queyras Terre d'Artisanat", un colloque territorial par la coopérative des artisans du Queyras Végét'alpes : soutien aux plantes à parfum, cosmétiques, essences à valoriser, qui serviraient à des groupes de cosmétiques. Travail autour du PAT : en lien avec le Département en 2020 Mission économie circulaire : thématique agriculture et alimentation. Projet de bouycle alimentaire (CCB). Verger municipal de Pay Saint André

Bilan du projet de territoire : actions et missions par Orientation stratégique

005-240500439-20211216-D2021_143-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021

Actions structurantes

Innovation numérique et la croissance économique

Projet de Territoire	Contrat de ruralité	CRET	PCAET	LEADER	CTES	Actions structurantes
OS 3 : Aménager et développer le territoire de manière à permettre l'innovation numérique et la croissance économique						
Mesure 1	Soutenir et développer l'économie touristique	Axe 3 : le développement de l'attractivité du territoire	Thématique 3 : encourager un territoire riche et innovant comme moteur de croissance Thématique 5 : garantir l'attractivité du territoire	Orientation 4 : Développer la résilience des activités socio-économiques du territoire pour mieux s'adapter aux effets du changement climatique	FAB : expérimenter le "tourisme de proximité endogène"	LEADER : Réseau des acteurs du tourisme scientifique porté par l'UGA Espaces Valléens Contrats Stations
Mesure 2	Favoriser l'emploi sur le territoire	Axe 3 : le développement de l'attractivité du territoire	Thématique 3 : encourager un territoire riche et innovant comme moteur de croissance Thématique 5 : garantir l'attractivité du territoire		Axe 2 : soutenir l'initiative et l'esprit d'entreprise FA4, FA5, FA6	LEADER : Média des Acteurs : développement de la coopération locale Codysée : soutien à des personnes qui se lancent dans une activité professionnelle Soutien aux entreprises à faire des investissements matériels, nouveaux services, nouveaux produits, nouvelles activités. Soutien à la création d'emploi de manière générale, y compris la mission économie circulaire Projet de l'agence départementale qui veut travailler sur l'attractivité des territoires. Tous les côtés, besoins, accès à la culture, famille, métier.
Mesure 3	Faciliter l'accès et les usages au numérique					LEADER : Illettrisme et illettrisme Application des enseignes de Briançon, application Rézostop Les EPCL via France Services mènent des actions de facilitation de l'accès au numérique

Bilan du projet de territoire : actions et missions par Orientation stratégique

Projet de Territoire	Contrat de ruralité	CRET	PCAET	LEADER	CTES	Actions structurantes
OS2 : Cadre et qualité de vie en montagne : Offrir une qualité de vie en permettant de s'épanouir et de se soigner						
Mesure 1	Maintenir et développer l'offre de santé et de bien-être	Axe 1 : accès aux soins et aux services marchands				LEADER + Mission économie circulaire De la terre dans mon assiette : sensibilisation au bien manger et au bien consommer local. Défi familles à alimentation positive
Mesure 2	Permettre la mobilité douce	Axe 4 : Les mobilités locales et l'accès au territoire	Thématique 1 : Cap sur l'écomobilité. Faciliter l'éco mobilité en territoire de montagne	Orientation 2 : Diminuer les émissions de gaz à effet de serre notamment sur les secteurs des mobilités et transports	FA3 : Encourager les initiatives pour une mobilité soutenable et durable	Orientation 4 : promouvoir de nouvelles mobilités plus sobres en émissions de GES en milieu montagnard TEPCV entre 2017 et 2019 : 3 aires de covoiturage, 2 opérations de continuité cyclable, 4 véhicules électrique et 269 chèques vélos distribués pour un total de 352 000 euros de subvention mobilité durable LEADER : mise en place de navettes, transport à la demande, location longue durée de vélos électriques Groupes de travail CRTE sur la question pilotés par le Département
Mesure 3	Améliorer l'habitat en zone de montagne	Axe 2 : revitalisation des centres bourgs	Thématique 2 : soutenir et promouvoir la transition énergétique pour une région neutre en carbone Thématique 5 : garantir l'attractivité du territoire		FA1 : Se mobiliser pour augmenter l'offre de logement et faciliter l'accès à l'habitat	Orientation 5 : Logement LEADER : CCPE a mené une étude diagnostic et pré opérationnelle de l'habitat et du foncier au Pays des Écrins TEPCV : CEE CRTE : thématique saisie au niveau du Département et travail du PETR
Mesure 4	Bien vivre la saisonnalité	Axe 3 : le développement de l'attractivité du territoire	Thématique 5 : garantir l'attractivité du territoire			Intégration des saisonniers au territoire et à sa vie locale : altitude jazz festival, hors vacances scolaires, pour les locaux, Escape game. Projet esprit saison : précédent programme LEADER, outil qui permet une mise en réseau des employeurs et saisonniers sur le territoire

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et

d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras

Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé

Le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras est un territoire de projet qui englobe une zone de montagne cohérente. Le cadre naturel est exceptionnel, mais ceci au prix d'un isolement géographique et de difficultés inhérentes au développement local d'un territoire de montagne. Le climat montagnard et la ruralité rendent le territoire très dépendant d'énergies et de denrées alimentaires chères et importées.

Dès 2016, le PETR s'est doté d'un projet de territoire afin de répondre aux grands défis rencontrés dans son périmètre, pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent. Le projet de territoire a été mis à jour en 2020 pour une durée de 6 ans et sert de ligne directrice aux actions du PETR pendant cette période.

Le PETR, lors de précédentes contractualisations et dans son projet de territoire, a fait le choix de se concentrer sur les besoins élémentaires des habitants : se nourrir, se loger, se déplacer, et ce en cohérence avec la transition écologique et avec une volonté politique de faire ensemble.

Les grands défis du territoire

- Aborder les grandes transitions : économique, démographique, écologique et numérique et ce sur un territoire de montagne.
- Animer le projet de territoire tout en respectant les identités intercommunales.
- Réussir la transition économique et développer l'économie circulaire.
- Développer la sobriété et la résilience du territoire, poursuivre la transition énergétique et écologique.
- Mobilité verte : développer l'accessibilité du territoire et permettre le développement des mobilités douces.
- Développer l'attractivité du territoire en valorisant son patrimoine, ses ressources naturelles, son accessibilité numérique et son offre culturelle.
- Faire émerger des projets qui fédèrent le territoire, porteurs de lien social.

La stratégie pour le territoire

Le projet de territoire décline sa stratégie 2020-2026 à travers trois grandes orientations :

1. « Un territoire qui se développe en préservant ses richesses »
2. « Un territoire qui produit ses ressources et maîtrise ses consommations »
3. « Un territoire où il fait bon vivre toute l'année »

Pour répondre aux attentes du projet de territoire, le PETR se positionne sur des contractualisations et programmes, comme le programme LEADER, le Plan Avenir Montagnes, les démarches d'écologie industrielle et territoriale, ...

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire.

En cohérence avec son engagement historique pour la transition écologique et son adhésion à la démarche CTE, le PETR a fait le choix de séparer sa stratégie en deux axes distincts : l'axe Transition Écologique et l'axe Ruralité. Le PETR a souhaité prolonger dans le CRTE le travail engagé sur les besoins primaires des habitants via le CTE, tout en prenant en compte, via l'axe ruralité, les enjeux du territoire montagnard. La transition écologique est inhérente à ces deux axes. Elle est déclinée par orientation sous forme d'enjeux. Un axe transversal d'animation du contrat et de concertation assure l'engagement des citoyens et des acteurs du territoire dans la démarche, et facilite l'action concertée et coordonnée des partenaires.

Axe transversal: animation et concertation

Axe Transition Écologique	
Orientation 1	L'autonomie alimentaire et l'agriculture
Orientation 2	La gestion des déchets – Économie circulaire
Orientation 3	Sobriété énergétique, production et stockage des Énergies renouvelables
Orientation 4	La et les mobilités
Orientation 5	L'habitat et logement – l'assainissement
Axe Ruralité	
Orientation 1	La santé en milieu rural
Orientation 2	Le numérique : accès et usages
Orientation 3	L'aménagement des communes – les risques naturels
Orientation 4	Le tourisme et le développement de l'attractivité du territoire

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs chiffrés ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Recensement des contractualisations, programmes et plans existants :

- Le contrat de transition écologique
- Le contrat de ruralité
- Le Plan Climat Air Énergie territorial
- Le programme Action Cœur de ville engagé sur la commune de Briançon jusqu'en 2025

- Le programme Petites Villes de demain engagé sur la commune de Guillore et sur la commune de l'Argentière-La Bessée pour la durée de 6 ans (2020-2026)
- Le programme Territoires d'industrie duquel relève la communauté de communes du Briançonnais pour la durée de 3 ans
- Les actions issues du programme France Services
- Le contrat local de santé signé avec l'Agence régionale de santé,
- Les contrats signés avec le Conseil régional et le Conseil départemental dont le CRET 2 et les espaces valléens
- Les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens dont le programme LEADER

4.2. Actions validées

Les actions du CRTE sont listées dans l'annexe financière, qui est annualisée.

Les actions sont dites « validées » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis, et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer dans un délai raisonnable (réf. Annexe 1 pour les projets 2021).

Les actions inscrites dans le CRTE permettent de réaliser à terme le projet de territoire. Elles devront avoir, dans la mesure du possible, un impact positif sur l'environnement afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégie nationale bas-carbone et biodiversité notamment). Les projets inscrits portent également une plus-value sociale, économique, culturelle et/ou environnementale forte pour les habitants, les entreprises et les associations du territoire.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre,
- La description des actions, les objectifs poursuivis et les résultats spécifiques attendus ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle
- Les moyens mobilisés (humains, matériels, financiers, techniques, etc.) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions validées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Les projets n'ayant pas la maturité suffisante pour être dits « validés » sont tout de même listés dans le contrat. Ils feront l'objet d'un travail spécifique de maturation de la part des signataires afin d'être proposés ultérieurement à la validation.

L'évolution des projets en maturation est examinée et validée par la gouvernance définie à l'article 6. Les modifications apportées à ces actions seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Le territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

Les actions de coopération interterritoriales sur le PETR :

- Intégrées aux Espaces Valléens
- Du fait de la proximité avec la frontière italienne il y a eu par le passé une coopération transfrontalière qui se poursuit dans le cadre du PITER Monviso (CCGQ) et le PITER Hautes-Vallées (CCB-CCPE)

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarités entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Article 5 : Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants provisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

5.2. Le territoire signataire

Le territoire signataire s'engage à animer le travail d'élaboration et de mise en œuvre du contrat en associant l'ensemble de ses partenaires (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser une dynamique en faveur du projet de territoire. Le territoire s'engage à partager auprès des partenaires les orientations et actions découlant de son projet de territoire réalisé en concertation avec eux.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

64 dossiers ont déjà bénéficié de l'enveloppe DSIL ou DETR représentant 14 580 041,26 €

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

5.4 Autres acteurs institutionnels

5.4.1 Le Conseil départemental

Le Département des Hautes-Alpes est un partenaire historique des communes et de leurs groupements dans l'accompagnement financier des projets d'investissement nécessaire au développement et à l'attractivité du territoire.

C'est autour de cette politique, confortée par la loi NOTRe dans le domaine de la solidarité territoriale, que le Département a défini son cadre d'intervention au bénéfice des tiers, qui permet notamment de veiller à la cohérence de l'action départementale sur le territoire haut-alpin.

Dans un objectif d'efficience et de valorisation des politiques départementales, le dispositif d'aides aux communes et EPCI s'articule pour l'essentiel autour de 6 enveloppes thématiques :

- a- l'adduction en eau potable dans un objectif de sécurisation et d'économie de la ressource, en application de l'accord-cadre, contractualisé avec l'Agence de l'Eau co-financeur des actions ;
- b- l'assainissement qui présente un enjeu essentiel pour la préservation du milieu et dans un objectif d'amélioration des systèmes d'assainissement en application de l'accord-cadre contractualisé, avec l'Agence de l'Eau co-financeur des actions ;
- c- la cohésion sociale avec le soutien aux services publics à vocations sociales et culturelles destinés aux populations résidentes ;
- d- l'Énergie – Climat axée sur les travaux de réhabilitation thermique des bâtiments publics, sur la construction neuve en intervenant sur le surcoût lié à l'obtention du label BBC (Bâtiment Basse Consommation) ou BDM (Bâtiments Durables Méditerranéens), et/ou l'utilisation de matériaux locaux, sur le développement des énergies renouvelables, y compris le soutien à la filière bois ou encore sur la maîtrise de l'énergie ;
- e- la prévention des risques naturels visant à limiter la vulnérabilité des collectivités face aux risques naturels majeurs ;
- f- l'attractivité territoriale qui comprend les équipements touristiques, culturels, sportifs et patrimoniaux, avec un axe prépondérant de valorisation structurante des territoires, ainsi que le développement des sports de nature et la valorisation des espaces naturels.

Au regard de ces éléments, le Département s'associe à la démarche contractuelle CRTE par la signature de ce contrat qui traduit sa volonté d'étudier le cofinancement des actions inscrites dans le CRTE qui entrent dans le champ des politiques départementales et sont éligibles aux dotations et crédits disponibles.

5.4.2 La Chambre de commerce et d'industrie

Liste des actions pour laquelle la CCI des Hautes-Alpes est compétente et est en mesure de contribuer auprès des intercommunalités dans le cadre des CRTE :

- Réalisation d'études-action sur le tissu économique du territoire
- Organisation de consultations auprès des entreprises sur les projets de la collectivité
- Animation des entreprises et des commerces du territoire (par exemple mobilisation des commerçants autour des plateformes locales e-commerce ou des logiques de circuits-courts)
- Mise en réseau d'entreprises (réseaux, clubs, clusters, filières, chaînes de valeur) et intermédiation de projets collectifs (mutualisations d'investissements, de formations, marque employeur, marketing territorial...).
- Développement de liens entre les entreprises et les autres acteurs du territoire (collectivités, établissements de formation, laboratoire de recherche, centres technologiques...);
- Accompagnement des entreprises locales pour les aider à mieux piloter leur activité en jouant sur les différents leviers de développement : Création/Transmission, Compétitivité, Financement, Compétences RH, Développement commercial, International, Numérique, Développement durable, Sortie de crise
- Accompagnement des commerçants et artisans dans leur transformation numérique et leur transition écologique
- Aide à l'implantation des entreprises sur le territoire
- Création de formations professionnelles sur-mesure, au plus près des besoins des bassins d'emploi, pour répondre aux besoins des territoires

5.4.3 La Chambre d'Agriculture

La Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes est un établissement public, au service des agriculteurs et des collectivités, investi d'une double mission :

- **une mission institutionnelle** : pour représenter et défendre les intérêts généraux de l'agriculture des Hautes-Alpes,
- **une mission économique** : pour informer, conseiller, former et accompagner au mieux chaque agriculteur et les structures collectives agricoles dans la mise en œuvre de leur projet ; ainsi que les collectivités locales, dans la définition et la mise en œuvre de leur politique agricole territoriale.

Elle se positionne comme l'entité capable de rassembler les acteurs du monde agricole, les collectivités locales et partenaires institutionnels, pour faire émerger des projets économiques agricoles et porter les ambitions des filières dans les instances locales de décisions.

L'adaptation de l'agriculture locale au changement climatique, le développement l'économie circulaire locale sont des exemples de sujets sur lesquels la Chambre d'Agriculture est mobilisée et pour lesquelles elle s'engage aux côtés des collectivités pour les accompagner dans leurs projets de transition écologique.

5.4.4 La Chambre des métiers et artisanat région PACA

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région PACA intervient pour :

- § défendre les intérêts généraux des artisans
- § promouvoir le développement des entreprises artisanales
- § accompagner l'artisan dans chaque étape de sa vie professionnelle : apprentissage, création d'entreprise, formation, développement économique, transmission d'entreprise.

Elles travaillent en étroite concertation avec les organisations professionnelles de l'artisanat.

Elle accompagne les projets de développement de l'entreprise artisanale (conseil en gestion de la qualité et organisation, appui technique à la modernisation, à la mise aux normes et à l'investissement, actions qualités et environnement, montage de projets de développement local).

La Délégation des Hautes-Alpes de la CMAR PACA peut aussi accompagner les collectivités signataires du CRTE pour l'information et la sensibilisation individuelle des structures engagées dans la démarche environnementale (Organisations professionnelles, chefs d'entreprises...), mobiliser les acteurs professionnels de la filière bâtiment, les faire monter en compétence, sensibiliser auprès du petit tertiaire privé... et peut mettre à disposition des collaborateurs experts en ce domaine.

5.4.5 L'Agence de l'eau :

L'agence de l'eau, établissement public du ministère de l'écologie, collecte les redevances sur l'eau payées par l'ensemble des usagers, selon le principe préleveur-payeur et pollueur-payeur, et redistribue cet argent pour aider les collectivités, industriels et agriculteurs pour la réalisation de projets contribuant à l'atteinte du bon état des eaux, des milieux aquatiques et des milieux associés (zones humides, nappes souterraines...), en application de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE). Les critères d'attribution des aides sont arrêtés dans un programme d'intervention d'une durée de 6 ans (11^{ème} programme actuel, 2019-2024) et les actions à mener pour l'atteinte de ce bon état sont notamment celles listées dans le programme de mesure du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée, dont la nouvelle version devrait être approuvée en mars 2022 pour 6 ans. Il peut s'agir d'études et de travaux ayant pour objet la réhabilitation de cours d'eau (élargissement du lit), la suppression d'obstacles à la continuité, la réhabilitation de zones humides, la désimperméabilisation de surfaces pour infiltrer les eaux de pluie à la parcelle, d'économies d'eau... Par ailleurs, l'agence, dans un souci de solidarité entre les territoires urbains et ruraux, continue à aider particulièrement les territoires situés en « zone de revitalisation rurale » (ZRR), pour remettre à niveau leurs équipements en matière d'eau potable et d'assainissement, (réhabilitation de réseaux, construction ou réhabilitation de stations d'épuration) et mettent en place les conditions d'une bonne gestion de leur patrimoine (schémas directeurs, sectorisation, télégestion...). Dans cet optique, l'agence accompagne notamment les études de préfiguration du transfert de compétences en matière d'eau potable et d'assainissement vers les EPCI, afin de mettre en place des services robustes techniquement et financièrement pour assurer cette bonne gestion patrimoniale. Les aides en ZRR sont attribuées prioritairement à travers des contrats.

5.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation, une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Le CRTE fait l'objet d'une co-construction entre État et collectivités, en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire. Il comprend un programme d'action avec des engagements précis établis entre partenaires, avec des objectifs de résultat qui font l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

L'élaboration et le suivi du contrat de relance et de transition écologique pourraient faire l'objet d'une association du Club Climat du PETR, instrument privilégié de participation citoyenne qui regroupe de nombreux acteurs du territoire. Les modalités concrètes de cette association seront définies par le comité de pilotage.

Article 6 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

6.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du PETR, ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du PETR et des EPCI qui le composent, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE : la DREAL, l'ADEME et le CEREMA ainsi que le département.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

6.2. Le comité technique

Le comité technique est présidé par les représentants du PÉTR. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Composition : Techniciens du PÉTR, des EPCI et de l'Etat

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité du territoire concerné. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA et la DDT pourront apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE. Cela sera mis en place dans la première année du contrat.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 8- Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le CRTE est signé pour la durée du mandat local en cours. Les partenaires poursuivront l'accompagnement des actions validées et non terminées au terme du contrat.

Article 9 – Evolution et mise à jour du CRTE

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021
0652240500139-20211216-D2021_143-DE
Pour le territoire du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois-Queyras

En présence du Secrétaire d'État à la Ruralité auprès de la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

Joël GIRAUD

La préfète des Hautes-Alpes

Le Président du PETR

Martine CLAVEL

Pierre LEROY

Le Président du Conseil départemental des Hautes-Alpes

Le Président de la Communauté de communes Pays des Écrins

Jean-Marie BERNARD

Cyrille DRUJON D'ASTROS

Le Président de la Communauté de communes Briançonnais

Le Président de la Communauté de communes Guillemois Queyras

Arnaud MURGIA

Dominique MOULIN

La Directrice régionale des affaires culturelles - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Directeur régional de la Banque des Territoires - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Bénédicte LEFEUVRE

Alexis ROUQUE

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie des Hautes-Alpes

Le Président de la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes

Monsieur Frédéric CAVALLINO

Monsieur Eric LIONS

Le Président de la CMAR PACA

Monsieur Yannick MAZETTE

AR Prefecture

005-240500439-20211216-D2021_143-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AR Prefecture

005-240500439-20211216-D2021_143-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021

PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL



Guillestrois-Queyras
Communauté de Communes

CONTRAT TERRITORIAL DE RE- LANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour le territoire du PETR du Briançon- nais, des Écrins, du Guillestrois -Queyras

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

AXE TRANSVERSALE ANIMATION ET CONCERTATION

Enjeux et objectifs de l'orientation

Le PETR est un outil dont les missions fédératrices reposent sur l'affirmation de l'attractivité et de la cohésion du territoire. Pour assurer ce rôle déterminant d'impulsion, d'animation, d'ingénierie et de coordination des actions, le PETR se doit de mettre en place une ingénierie dédiée aux orientations principales de son contrat.

La prospective via des missions d'expertise, des études, via la recherche de synergies en s'appuyant sur la solidarité territoriale (acteurs publics/privés) et la mobilisation de fonds et de programmes adéquats, favoriseront la mise en place d'actions en faveur de la transition économique et écologique du territoire, en réduisant sa facture énergétique, en valorisant ses ressources locales, l'emploi et ses savoir-faire.

Le contrat de relance et transition écologique du PETR Briançonnais, Écrins, Guillestrois-Queyras a été construit autour d'initiatives d'acteurs économiques, sources d'innovation et d'ambition pour le territoire mais également en lien avec celles des collectivités. En complément de leur accompagnement, l'objectif de cette orientation est de créer les conditions favorisant la mise en place, sous l'égide du PETR, d'une dynamique de coopération entre les acteurs publics et privés. Il s'agit de fédérer ces derniers par des ambitions partagées autour de la transition écologique en milieu rural, comme vecteur de développement du territoire. Cette orientation a pour vocation d'amplifier l'impact positif du CRTE.

Il importera, par le dispositif créé, d'augmenter le nombre des projets identifiés à ce stade, en travaillant sur de nouveaux partenariats, de nouvelles synergies, et sur le développement d'actions dans des thématiques complémentaires.

Cette orientation contribue ainsi à la réalisation de l'ensemble des orientations du CRTE. Elle concerne aussi bien les projets définis au lancement de la démarche, que ceux qui s'y inscriront par la suite. Mais également les missions suivies au sein du PETR.

Objectifs :

Dans la continuité du CTES et du Contrat de ruralité, le CRTE doit faire perdurer et développer une démarche d'animation robuste de tous les acteurs du territoire. Il doit permettre leur mise en relation autour de projets communs de développement, et assurer ainsi la garantie d'une cohérence d'actions et d'une coordination efficiente notamment pour une bonne gestion des fonds drainés.

Maître d'ouvrage/pilote de l'orientation

Le PETR Briançonnais, Écrins, Guillestrois-Queyras

Modalités de mise en œuvre

L'animation et l'appui en ingénierie seront deux composantes essentielles du CRTE. Il s'agit de définir les ressources à mobiliser, les acteurs concernés et d'identifier les appuis techniques spécifiques apportés aux porteurs de projets.

Pilotage, coordination et opérationnalité du CRTE grâce à une équipe dédiée

La mise en place, le pilotage et la coordination du CRTE seront assurés par la directrice du PETR. Référente technique pour le territoire du CRTE, elle est chargée du suivi du contrat et de ses évolutions, de la réorientation de la stratégie le cas échéant, des relations avec l'État et les partenaires financiers, ainsi que du suivi des objectifs dont elle rendra compte lors de réunions dédiées, en lien avec les EPCI.

Pour cela, elle est appuyée par une cheffe de projet dédiée au CRTE ; c'est elle qui est présente sur le territoire au service des communautés de communes, des communes, des entreprises et de l'ensemble des acteurs qui souhaiteront se mobiliser dans le cadre du contrat, dans la logique évolutive du CRTE. Et c'est elle également qui anime les missions du PETR en lien avec le CRTE.

Elle est le lien entre les différentes missions du PETR afin de :

- recenser et suivre les projets en lien avec les orientations définies
- proposer et développer des projets de coopération
- accompagner les porteurs de projets dans la recherche de financements et les orienter sur les interlocuteurs pertinents au sein du PETR

Les chargés de mission du PETR contribuent ainsi à apporter une bonne dynamique sur le territoire et à faire émerger les projets.

Dans la continuité du CTES, et en lien avec les missions EIT et plan avenir montagne qui devraient être portés par le PETR dès mai 2022, la cheffe de projet se focalisera sur l'animation des thématiques retenues comme prioritaire par le PETR comme les énergies renouvelables, la sobriété, en travaillant entre autres sur la sobriété numérique, le suivi des certificats d'économie d'énergie ; de continuer à suivre les projets des stations qui s'engagent dans la transition écologique par le biais d'actions simples ou de projets plus ambitieux, mettre en relation les stations pour des projets expérimentaux et reproductibles mais également travailler sur le volet Communication et concertation en mettant en place des événements, des réunions, des outils de communication et de vulgarisation, continuer la dynamique du club climat... pour que les citoyens, les entreprises et les acteurs du territoire prennent connaissance des projets, s'emparent de la dynamique transition écologique et solidaire et deviennent des porteurs de projet ; Sensibiliser la population via les écoles, collèges et lycées et les entreprises à la sobriété.

Fiche de poste de la cheffe de projet CRTE

Sous l'autorité et en lien avec la directrice, la cheffe de projet CRTE a pour mission d'animer et de travailler à la mise en place d'une dynamique autour du contrat de relance et de transition écologique du territoire.

La cheffe de projet anime les réunions de travail et de concertation et met en œuvre les moyens associés et les partenariats permettant le bon déroulement des actions et le suivi du contrat. Elle anime de nouveaux projets en lien avec les partenaires locaux et institutionnels.

La cheffe de projet intervient en assistance technique pour faire émerger, favoriser et organiser des projets sur les thématiques retenues sur le territoire du PETR et en relation avec de nombreux partenaires internes et externes. La cheffe de projet se doit d'être garante du respect des procédures et textes en vigueur.

Suivi et mise en œuvre du CRTE

- Assure le suivi du contrat, sa stratégie et ses axes en lien avec les EPCI et les partenaires institutionnels ;
- Met en place le suivi du dispositif financier par le biais de tableau de suivi ;
- Met en place les instances du suivi du contrat (comité technique et pilotage) ;
- Évaluation au fil de l'eau ;
- Communique sur les projets et résultats du contrat.

Animation du CRTE

- Informe les collectivités et acteurs du territoire des possibilités de financements, appel à projet en cours ;
- Accompagnement des communautés de communes, communes et des porteurs de projets potentiels privés dans l'émergence et la réalisation de leurs projets notamment la recherche de financement ;
- Mise en réseau d'action, projet et acteur travaillant sur une même thématique ;
- Veille juridique et financière pour identifier les financements accessibles pour les projets.
- Mise en place d'actions au sein du PETR tel que les CEE, la sobriété numérique ...

Appui au lien territoire/état

- Création d'un cadre de confiance entre les porteurs de projets, les collectivités, les services de l'état ;
- Appui au soutien et au déploiement des programmes de l'ANCT ;
- Relais sur le territoire de dynamiques ou programmes permettant l'émergence de nouvelles politiques de développement et d'aménagement ;
- Veille territoriale des programmes pouvant être mis en place sur le territoire

AXE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°1 : L'autonomie alimentaire et l'agriculture

Enjeux et objectifs de l'orientation

Le territoire, du fait de sa géographie montagnarde, est relativement enclavé. Son autonomie alimentaire est ainsi très faible, ce qui entraîne un fret important de produits alimentaires. Par ailleurs, le territoire dispose d'un climat montagnard, d'un ensoleillement exceptionnel et de structures d'insertion actives et bien implantées. Dans ce contexte, l'objectif du territoire est de développer un projet territorial adapté à ce contexte et basé sur une production et une consommation alimentaires locales.

La principale activité agricole du territoire est l'élevage (bovin, ovin) avec des petites exploitations, et des activités pastorales. Cette tendance se retrouve dans l'ensemble du département des Hautes-Alpes et se dissipe à l'échelle régionale où les surfaces agricoles se diversifient vers la vigne, les cultures annuelles et les fruits et légumes.

On note sur le territoire une progression des circuits courts et du « consommer local ».

Selon les projections climatiques aux horizons 2030 et 2050, les contraintes d'irrigation seront plus fortes et l'accès à l'eau lors des périodes sèches sera rendu plus compliqué. Les conditions devraient rester favorables au développement des prairies jusqu'à 1500m d'altitude, et les alpages et zones d'estive pourraient remonter en altitude (1800 m).

La hausse des températures et le stress hydrique plus important au printemps et en été favoriseront probablement le développement de maladies et fragiliseront les cultures.

Concernant l'élevage et l'activité pastorale, le réchauffement climatique favorise l'apparition et le développement de bactéries, parasites et insectes, susceptibles de transmettre des maladies pouvant se traduire par des pertes économiques pour les éleveurs.

Chiffres :

La surface agricole représente 48% du territoire du PETR

Empreinte spatiale de l'alimentation : à partir du régime alimentaire actuel : 21 720 hectares pour la population résidente ou plus de 25 000 avec touristes.

Légumes : 157 ha - Fruits : 147 ha - Grandes cultures : 1571 ha - Élevages : 19 844 ha

Sur le territoire, il y a une forte densité de distribution alimentaire par rapport au niveau national : 4,4 établissements pour 1 000 habitants (contre 1.9). La part d'hypermarchés et supermarchés, de boulangeries, de boucheries et de charcuteries est plus faible. En revanche, la part des supérettes et épiceries est plus importante. Le budget alimentation des résidents est relativement faible mais celui des touristes est plus élevé.

Potentiel nourricier : Légumes : 5 % - Fruits : < 1 % - Grandes cultures : 7 % - Élevage : 546 %

Dans le cadre du Programme Agro-alimentaire Territorial, porté par le Département l'objectif est de combiner la transition écologique, la solidarité avec l'insertion par les activités, la réappropriation par les habitants et les acteurs du territoire et le changement de comportements dans une logique intégrée et transversale avec les acteurs du territoire (agriculteurs locaux, collectivités, entreprises, habitants).

La mise en œuvre de cette orientation passe par :

- le développement d'un ou plusieurs pôles d'économie circulaire associant collecte des déchets fermentescibles, bio méthanisation, alimentation d'un réseau de chauffage pour serre, maraîchage, légumerie et conserverie, distribution dans les filières de restauration collective (hôpital et écoles ...) ;
- le développement des circuits courts dans le domaine de l'alimentation ;
- la sensibilisation des citoyens à l'alimentation via des actions notamment celle mise en place par le parc naturel régional du Queyras et Environnement et Solidarité ;
- l'appui à des dynamiques déjà mises en place comme l'action resto 'Co du collège Les Garçons à Briançon, et les actions de la fondation Édith Seltzer ;

Objectifs :

Améliorer la sécurité et l'accès au foncier pour les agriculteurs et les futures installations
Investir la démarche PAT portée par le Département des Hautes Alpes
Faciliter la reprise et la transmission des exploitations agricoles
Développement des circuits courts et du consommateur local
Appuyer l'agriculture bas carbone
Question de l'impact du changement climatique sur l'agriculture
La ressource eau : conflit d'usages, changement climatique

Notamment :

La CCB prévoit le maintien, l'installation et la transmission d'exploitations dans le Briançonnais grâce à la présence d'une animation foncière dynamique.

Les enjeux et espaces agricoles doivent être pris en compte au sein des documents d'urbanisme.

Il est important d'inciter au déploiement des énergies renouvelables dans les exploitations.

Enfin, il s'agira de soutenir les filières et la mise en valeur des producteurs locaux et des circuits courts.

La CCGQ souligne l'importance de soutenir les entreprises de transformation sur son territoire : l'abattoir, les fromageries et les exploitants fromagers ainsi que les artisans transformateurs. Une priorité est donnée au soutien des filières traditionnelles (viande, lait) et au développement de nouvelles filières permettant la diversification de la production (brasserie, viticulture, maraichage, apiculture, aviculture...)

La réussite de la transition agricole et alimentaire sur le territoire de la CCGQ dépend en effet de la valorisation des productions, du renforcement de la valeur ajoutée pour les producteurs et de la promotion des produits locaux (AOP Bleu du Queyras par exemple).

Par ailleurs, la CCGQ suit de près les enjeux de l'usage de l'eau (ASA - irrigation).

Enfin, le soutien au pastoralisme est un point important sur le territoire de la CCGQ, celui-ci doit concerner aussi bien l'équipement et les cabanes que l'accès.

Concernant la CCPE, l'enjeu est surtout de faire connaître l'existant et d'accentuer sa valorisation du point de vue touristique.

Articulation avec les stratégies territoriales

Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) : soutien à l'agriculture de montagne, diagnostics agropastoraux et adaptation au changement climatique

Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage

Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Programme Agro-alimentaire Territorial (PAT)

AXE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2 : La gestion des déchets – Économie circulaire

Enjeux et objectifs de l'orientation

En territoire de montagne, la gestion des déchets, généralement de faible volume au vu de la densité de population, entraîne des déplacements conséquents (en termes de distance et de temps de route) dans des conditions parfois difficiles (passage de col, circulation difficile en période hivernale ...). Cette problématique écologique et économique conduit les élus et les professionnels à se mobiliser autour de la gestion des déchets et développer l'économie circulaire. Les trois communautés de communes du territoire sont d'ailleurs lauréates de l'appel à projet territoire « zéro gaspillage – zéro déchet ».

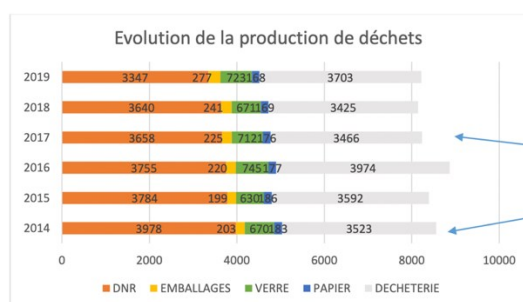
L'accroissement de la population touristique en saison, induit également de fortes contraintes pour celles-ci, notamment en termes d'investissements.

Chiffres :

Communauté de Communes du Briançonnais

Tonnage de déchets produits sur le territoire de la CCB

Déchet	Tonnages 2019	Évolution 2015/2019
Ordures ménagères	7463	-10,7%
Emballages ménagers recyclables	640	+45,0%
Verre	1267	+25,1%
Papier	425	-4,3%
Carton	523	+36,2%
Total OMA	10318	-3,2%
Déchèteries	6666	+2,5%
Textiles	128	+13,3%
Encombrants	29	+93,3%
Total DO	6823	+2,9%
Total	17141	0,9%



Passage du tour de France

Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras

MATERIAUX	TONNAGE	KG/ HAB /AN	OBJECTIFS Eco Emballages
VERRE	397 t	59	35.50
EMBALLAGES	206 t	30.80	11.86
JOURN / MAGAZ	145 t	21.68	15
CARTON ONDULE	216 t	32.29	0

A l'échelle du PETR, deux catégories particulières de déchets apparaissent prioritaires pour développer une économie circulaire répondant aux besoins du territoire et limiter le transport routier :

- Les déchets verts / boues de station d'épuration et biodéchets à travers le développement d'un compostage local avec utilisation sur place des composts produits ;
- Les déchets issus du BTP pour développer le tri, la revalorisation et le réemploi

Objectifs :

Développer l'économie circulaire
Développer les circuits courts
Diminuer les déchets
Valoriser les déchets

La mise en œuvre de cette orientation passe notamment par :

- Le développement d'une plate-forme de compostage des déchets verts et des bio-déchets à l'échelle du territoire - A ce titre, la CCPE abrite le projet d'une telle plate-forme de co-compostage de boues, déchets verts et biodéchets sur la commune de La Roche de Rame, en partenariat avec les EPCI du PETR et la Communauté de communes de Serre-Ponçon
- Le développement de plate-forme de recyclage/tri des déchets du BTP
- La création d'une ressourcerie 2.0
- Les actions de la Miraille associant recyclage et réinsertion
- Les actions collège/ école sur le gaspillage alimentaire
- Les projets en lien avec fili-déchets
- La mise en place de plateformes de compostage
- Une animation territoriale mise en place par le PETR pour cette orientation
 - Les stations de ski du territoire (utilisation du compost)
 - La gestion des matériaux issus des chantiers.

[Articulation avec les stratégies territoriales](#)

Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) : gestion des déchets au refuge du Viso (PNR du Queyras) ;

Élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ;

Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage.

AXE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3 :

Sobriété énergétique, production et stockage des Énergies renouvelables

Enjeux et objectifs de l'orientation

Historiquement le Grand Briançonnais est un territoire minier, avec l'exploitation de charbon, graphite, houille, argent, cuivre, amiante... L'une des dernières mines de charbon du territoire a fermé ses portes en 1958. L'industrie hydroélectrique, spécifique à la montagne, est venue se substituer aux énergies fossiles, entre autres pour les besoins énergétiques de l'usine Pechiney de l'Argentière-la-Bessée (production d'aluminium). Depuis 1988, et sa fermeture, le territoire a continué de développer les énergies renouvelables principalement sous forme hydroélectrique, mais aussi plus récemment avec le solaire thermique et le photovoltaïque.

Lauréat de l'appel à projet « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte », le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois-Queyras dispose d'un potentiel important d'énergies renouvelables. Particulièrement ensoleillé, le territoire comprend de nombreux cours d'eau de montagne (présentant un dénivelé souvent important) et ses ressources en bois sont potentiellement importantes. Toutes les conditions sont ainsi réunies pour développer la production locale d'énergies renouvelables.

La balance énergétique du territoire est déficitaire (50 % « d'autonomie ») notamment en raison de l'importance de la consommation de produits pétroliers qui sont importés. En 2016, la production d'énergies renouvelables sur le territoire représente environ la moitié de sa consommation d'énergie électrique. L'objectif est de développer de nouveaux systèmes de production d'énergies renouvelables, de développer le stockage de l'énergie et de limiter les consommations afin d'atteindre l'autonomie énergétique à l'horizon 2050.

La problématique du changement climatique impacte sans distinction et au même niveau les 3 EPCI du PETR, et ce de manière très forte. C'est dans les actions d'adaptation que chaque territoire peut éventuellement apporter quelques éléments distinctifs ou une attention particulière compte tenu des petites différenciations intra-territoriales.

Ainsi, les effets du changement climatique sur la forêt seront un peu plus prononcés sur le Pays des Écrins et le Guillestrois-Queyras que sur Briançonnais, compte tenu de « son poids » au sein du PETR notamment en ce qui concerne le bois énergie ou la séquestration carbone

Le changement climatique peut avoir un effet sur les ressources en eau et donc une influence sur le développement de la production hydroélectrique.

Chiffres :

Le territoire du Briançonnais présente une « autonomie énergétique » d'environ 47 %. L'autonomie énergétique du Briançonnais est en hausse depuis 2010, elle est ainsi passée de 15 % en 2010 à une valeur supérieure aux objectifs PCAET (32 % de la part de la consommation couverte par les énergies renouvelables locales) depuis 2015.

Les deux tiers de la facture énergétique d'électricité du PETR est attribuable au Briançonnais, en raison de la prépondérance démographique (secteur résidentiel notamment), et de l'importance de l'activité économique du Briançonnais, plus particulièrement du secteur tertiaire (service, administration, tourisme...).

La production énergétique en 2016 du Briançonnais s'élève à 252,5 GWh, ce qui représente 43 % de la production d'énergie renouvelable du PETR.

Le territoire du Guillestrois-Queyras présente une « autonomie énergétique » d'environ 30 %, soit la plus faible des trois EPCI du PETR. Toutefois, son autonomie énergétique est en hausse depuis 2010. Elle est ainsi passée de 12 % en 2010 à une valeur proche des objectifs PCAET (32 % de la part de la consommation couverte par les énergies renouvelables locales) depuis 2015.

La production énergétique en 2016 du Guillestrois et du Queyras s'élevait à 122,0 GWh, soit 21 % de la production d'énergie renouvelable du PETR.

Le territoire du Pays des Écrins est quant à lui globalement en « autonomie énergétique », puisqu'il produit à l'année plus d'énergie qu'il n'en consomme. Ceci est lié à la forte production hydroélectrique historiquement

développée depuis le XXème siècle sur le territoire. Cette autonomie énergétique est également fluctuante selon la productivité hydroélectrique.

La production énergétique en 2016 du Pays des Écrins s'enlevait à 215,7 GWh, soit 36 % de la production d'énergie renouvelable du PETR.

Objectifs :

Améliorer le bilan énergétique du territoire

Développer des solutions innovantes de production locale d'énergies renouvelables

Développer les solutions de stockage de l'énergie

Diminuer les consommations d'énergie (sobriété énergétique)

Continuer la rénovation énergétique des bâtiments publics

Notamment :

- La mise en place de nombreuses actions de développement de la production d'énergies renouvelables et de stockages d'énergie prenant en compte les spécificités d'un territoire de montagne : équipement des refuges et domaines skiables; la mise en place de plateformes bois...
- Un travail à mener avec les outils et démarches déjà mis en place sur la cartographie de l'ensemble du potentiel EnR
- Une animation territoriale mise en place par le PETR pour cette orientation, notamment en continuant le travail sur le CEE
- La mise en place de nouveaux projets qui ont comme ambition de mettre en œuvre cette orientation.
- En prenant en compte le travail accompli sur les projets de rénovation énergétique et en l'amplifiant

Articulation avec les stratégies territoriales

- Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) : énergies renouvelables en stations de ski et domaine skiable, sobriété énergétique et énergies renouvelables au refuge du Viso (PNR du Queyras), accompagnement des communes à la maîtrise de la demande en énergie
- Élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)
- Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage

AXE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°4 : La et les mobilités

Enjeux et objectifs de l'orientation

Le PETR se trouve au cœur d'un triangle composé de grandes agglomérations : Lyon-Grenoble, Aix-Marseille, et Turin. Le territoire est enclavé et vulnérable, avec un axe routier principal unique par vallée et des cols situés à haute altitude.

Le réseau ferré se compose d'une seule ligne venant de « l'étoile de Veynes » au sud, Briançon étant le terminus. Les voies de communication au sein du PETR sont complexes, dictées par la topographie des lieux, difficiles avec des rampes et pentes importantes, des routes étroites, voire vulnérables (glissements de terrain, chutes de pierres, couloirs d'avalanches ou de laves torrentielles), renforçant le sentiment d'enclavement et de « vallées de bout du monde ».

Le changement climatique renforce la fragilité et vulnérabilité du territoire en termes de transport, comme le montrent les exemples récents du tunnel du Chambon, l'éboulement sur le RN94 à Saint Martin de Queyrières (automne 2017), le glissement de terrain en cours du Pas de l'Ours (Queyras)...

Les enjeux et impacts des déplacements et transports sont très importants sur le territoire. En effet, le transport représente près du tiers de la consommation d'énergie, et plus de 30 % des émissions de gaz à effet de serre, et ce quasi uniquement sur le transport routier.

L'objectif est de faciliter la mobilité des populations et de démontrer la compatibilité du déploiement des mobilités décarbonées avec les spécificités du milieu montagnard sachant que des initiatives citoyennes pertinentes, marqueurs d'un vrai besoin, sont déjà apparues pour proposer des solutions, par exemple l'usage d'applications numériques pour faciliter le covoiturage notamment dans la vallée de la Clarée, ou encore des projets de voies douces dans les différentes vallées.

Articulée avec l'orientation relative au développement des énergies renouvelables, cette orientation concourt à la sobriété et l'autonomie énergétique du territoire.

Objectifs :

- Développer les modes de transports décarbonés ;
- Réduire la consommation d'énergie liée aux déplacements ;
- Développer les liaisons douces ;
- Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre.

La mise en œuvre de cette orientation passe par :

- Le développement de l'usage du vélo et des infrastructures et services associés ;
- Le développement de liaisons inter-villages pour les déplacements « propres » ;
- La promotion de la mobilité douce, électrique et innovante ;
- La mutualisation et le partage de l'usage des véhicules ;
- La réduction des déplacements contraints domicile-travail et touristiques ;
- Une animation territoriale sur la sensibilisation à l'écomobilité par le PETR ;
- Prise de compétence mobilité par les communautés de communes.

Notamment :

La CCB envisage la mise en place d'un service de transport à la hauteur des besoins du Briançonnais avec l'intégration d'une billetterie unique, des liaisons scolaires, des Transports Urbains de Briançon et des réseaux de transports d'été, ainsi que de l'intermodalité.

Le développement des mobilités actives fait également partie des actions envisagées, ainsi que l'organisation et la régulation du trafic et du stationnement. L'objectif est d'offrir des services de mobilité qui vont au-devant des usagers.

Pour la CCGQ, l'enjeu est la mise à jour et l'extension du schéma de mobilité à l'échelle du territoire. Des projets liés à sa compétence Mobilité et la création d'aires de covoiturage sont envisagés.

La CCPE s'oriente vers un développement de toutes les mobilités douces. Un des enjeux importants se porte sur le vélo et donc les voies vertes ou assimilés ainsi que les services annexes qui pourraient être en lien (abri, range-vélos, bornes recharge, ...).

Articulation avec les stratégies territoriales

Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) : aménagement d'aires de covoiturage (CC du Pays des Écrins), achats de véhicules électriques, achats et aide à l'achat de vélos à assistance électrique, continuité cyclable Briançon - L'Argentière-La Bessée ;

Élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ;
Appel à projet « Vélo et territoires » ADEME LEADER.

AR Prefecture

005-240500439-20211216-D2021_143-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021

AXE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°5 :

L'habitat et le logement & l'assainissement

Enjeux et objectifs de l'orientation

La consommation d'énergie du secteur résidentiel est principalement liée au chauffage. La facture énergétique des ménages sur ce territoire de montagne est alourdie par les conditions climatiques d'altitude, des systèmes de chauffage onéreux et peu performants, des bâtiments anciens peu ou mal isolés. Les dépenses énergétiques de chauffage des ménages haut-alpins sont d'ailleurs deux fois supérieures à la moyenne nationale.

Le parc immobilier de ce territoire touristique est très varié à la fois selon le type de constructions (maisons individuelles, logements collectifs), le mode d'occupation (résidences principales, résidences secondaires, mises en location ou non, logements sociaux...), le mode de gestion (petites copropriétés, résidences de tourisme...). Par ailleurs, il s'avère que le territoire présente des lacunes dans la formation des artisans locaux.

Objectifs :

- Limiter la dépense énergétique des bâtiments
- Former à l'utilisation de matériaux biosourcés et à l'écoconstruction
- Structurer et développer la filière des matériaux biosourcés
- Mettre à niveau les systèmes d'assainissement

La mise en œuvre de cette orientation passe par :

- La massification des rénovations énergétiques performantes des logements du territoire, qu'ils soient à usage de résidence principale ou de résidence secondaire ;
- La formation des entreprises, des artisans sur l'écoconstruction, la rénovation performante des bâtiments, les matériaux biosourcés.
- La structuration et le développement de la filière de matériaux biosourcés, à la fois pour la construction (bois d'œuvre) mais aussi pour les isolants (cluster matériaux biosourcés).
- Un projet avec des actions de communication et sensibilisation envers le grand public et les professionnels / syndic mis en place par le PETR
- La mise en place de nouveaux projets qui ont comme ambition de mettre en œuvre cette orientation.

Articulation avec les stratégies territoriales

Le programme Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte a permis à travers plusieurs opérations de réaliser des travaux de rénovation de bâtiments publics (TEPCV1), et orientés sur les opérations concernant les logements communaux (TEPCV2, 13 communes du territoire) pour un montant global de 1,5 million d'euro de travaux.

Le PETR a mis en place une formation à destination des élus et techniciens des collectivités sur la maîtrise de l'énergie et la performance énergétique des bâtiments. Une seconde session en 2018 a permis aux collectivités présentes d'analyser leur patrimoine bâti plus en détails et les dépenses énergétiques qui y sont liées, et d'étudier sur des cas concrets et précis du territoire, les possibilités d'amélioration énergétique.

Le PETR anime et coordonne le programme CEE La mobilisation des collectivités est importante sur ce dispositif avec plus de 1,5 million de travaux réalisés et financés via les CEE.

AXE RURALITÉ

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°1 :
La santé en milieu rural

Enjeux et objectifs de l'orientation

Le territoire connaît de fortes variations de fréquentation en fonction des saisons touristiques. Les besoins en termes de services de santé sont donc amenés à connaître des fluctuations importantes qu'il est nécessaire de prendre en considération, d'autant plus que les activités récréatives principalement pratiquées dans ce milieu de montagne exposent à des risques d'accident non négligeables.

Objectifs :

- Garantir l'offre de santé et se saisir des outils numériques (e-santé)
- Développer l'accessibilité des soins en lien avec la mobilité
- Favoriser l'installation de médecins de village et de station ainsi que celle de spécialistes sur le territoire
- Favoriser le maintien à domicile des aînés

Notamment :

Pour la CCGQ, il est important de valoriser et pérenniser l'offre des services présents (santé, soins, services à la personne, etc...) qui sont des conditions essentielles de l'attractivité d'un territoire, participant à garantir le maintien et le développement démographique. Il s'agit donc à la fois d'œuvrer à la préservation des services existants et de faire progresser l'offre (dentistes,...) notamment pour remédier à la difficulté d'accès aux soins et services de santé spécialisés.

La CCPE relève la nécessité de favoriser et d'accompagner le maintien à domicile et donc des services associés. Un point d'honneur doit également être mis à faciliter l'accès aux services de santé pour les publics fragilisés ainsi que pour les saisonniers.

Agenda rural :

- Accélération du recrutement et du déploiement de 400 médecins généralistes dans les territoires les plus en tension (mesure de « Ma santé 2022 »). Après le recrutement d'un médecin dans le Guillestrois par ce biais, la mesure n'a pas pu ensuite être pérennisée. D'autres postes sont à pourvoir, mais le manque de dispositif au niveau national pose des problèmes de facturation.
- Engagement élevé dans la lutte contre les difficultés d'accès aux soins : maillage territorial via le déploiement des Maisons de santé pluridisciplinaires.
- Garantie de la prise en charge des soins non programmés : à travers le CPTS du Briançonnais ; Projet en cours sur le territoire du Guillestrois-Queyras qui devrait aboutir en 2022.

AXE RURALITÉ

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2 :
Le numérique : accès et usage

Enjeux et objectifs de l'orientation

A l'heure du numérique, il est essentiel que tous aient accès au réseau téléphonique et internet. L'enjeu du numérique est d'autant plus sensible dans un espace de montagne où certaines zones disposent d'une connexion limitée. Des zones doivent également faire face aux contraintes posées par des mesures de protection de l'environnement qui entravent le déploiement du réseau, comme c'est le cas sur la commune de Névache (CCB).

Objectifs :

Désenclavement numérique

Éducation numérique : école numérique rurale

System d'information géographique (SIG) mutualisé à l'échelle du département et coordonné par le conseil départemental

Développement des e-services suite à la crise sanitaire et aux confinements

Actualisation en 2018 du schéma directeur territorial d'aménagement numérique des Hautes Alpes qui vise du très haut débit pour tous en 2022

Accompagner la mise en place de la fibre optique sur le territoire en prenant en compte les différences entre les territoires déjà équipés et les autres

Perspectives de développement E-santé

Notamment :

La CCB anime un groupe de travail « Numérique et entreprises »

La CCGQ relève l'importance de faire disparaître les zones « blanches », d'obtenir un raccordement à la fibre et d'améliorer certains réseaux de téléphonie et internet comme celui de l'opérateur Orange.

Pour la CCPE l'enjeu est d'élargir et de développer l'usage du numérique en rendant autonomes les usagers et en renforçant la présence sur le web des entreprises du territoires, ce qui nécessite de rendre l'offre attractive. Un usage élargi peut en outre faciliter l'accès à des services qui seraient mis en ligne par la CCPE.

Agenda rural :

→ Accélérer la couverture très haut débit et la couverture mobile

→ France services, agents formés à l'usage du numérique et à l'accompagnement des démarches dématérialisées.

→ 7 chéquiers numériques pour la CCGQ : opération de l'agence national de cohésion des territoires (ANCT) en faveur de l'accompagnement numérique des publics fragilisés, à utiliser auprès des structures de médiation numérique qualifiées.

Articulation avec les stratégies territoriales

Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) des Hautes Alpes

AXE RURALITÉ

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3 :
L'aménagement des communes et les risques naturels

Enjeux et objectifs de l'orientation

Sur le territoire, le foncier se trouve contraint et limité à cause d'un parcellaire très morcelé, compliquant les aménagements et créant une forte concurrence entre les occupations foncières. C'est notamment le cas entre les zones agricoles et les zones d'activités touristiques et d'hébergements. Le secteur immobilier est aujourd'hui tendu. Le territoire abrite un parc immobilier ancien nécessitant des travaux de rénovation.

L'orientation stratégique n°3 met en lien l'aménagement des communes avec la revitalisation des centres bourgs. Mais également la prise en compte que sur le territoire, les risques naturels en montagne sont multiples et les enjeux concentrés particulièrement à proximité des cours d'eau

Objectifs :

Habitat notamment l'assainissement

Gestion des problèmes fonciers, démarches de schéma de cohésion territoriale (SCoT), plan local d'urbanisme (PLU) ... dans le respect de la biodiversité

Limiter l'urbanisation des sols

Développer des formes urbaines résilientes et économes en carbone

Tenir compte de la vulnérabilité des infrastructures face au changement climatique (cf. PCAET)

Prendre en compte les Risques naturels

Respect de la biodiversité

Notamment :

Plusieurs communes du territoire sont lauréates et bénéficient des programmes d'action « Cœur de Ville » et « Petites Villes de demain », comme c'est le cas de Briançon, de Guillestre et de l'Argentière-la Bessée, qui permettront d'avancer vers ces objectifs.

Pour la CCB, il s'agit de maîtriser la consommation foncière dans le Briançonnais (SCoT), ainsi que d'assurer un effort pour produire une offre de logements diversifiée.

Pour la CCPE, le Diagnostic habitat mené via le programme LEADER permet de détailler les objectifs comme suit : Il s'agit de favoriser l'émergence d'une offre en adéquation aux besoins (typologie, localisation, coût) ; de fluidifier le parcours résidentiel ; de préserver le foncier en favorisant la réhabilitation ; de développer une offre de logements alternatifs en réponse à l'évolution de la société ; de répondre aux besoins spécifiques, et notamment ceux des personnes âgées et des travailleurs saisonniers ; d'encourager le basculement de résidences secondaires au profit des résidences principales ; et d'animer, en lien avec un réseau large de partenaires, un dispositif qui assurerait ces fonctions.

Pour la CCGQ, cette orientation offre la possibilité de mener, en complément du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du bassin versant du Guil, des opérations pour la protection des enjeux anthropiques face aux risques naturels en réalisant des travaux de restauration et de confortement d'ouvrages hydrauliques (protections de berge et digues) et en intervenant sur le bassin de la Durance non couvert par le PAPI et actuellement en recherche de structuration à plus grande échelle.

Articulation avec les stratégies territoriales

Petites Villes de Demain : Un manager de centre-ville prévu de manière mutualisée pour Guillestre et l'Argentière et une ingénierie territoriale avec le recrutement de deux chargés de mission

AXE RURALITÉ

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°4 :

Le tourisme et le développement de l'attractivité du territoire

Enjeux et objectifs de l'orientation

Le territoire du PETR représente une destination touristique hivernale et estivale. Il recouvre la possibilité de pratiquer un grand nombre de sports de nature sur les deux saisons et accueille des manifestations sportives. Un tourisme scientifique se développe également et la richesse patrimoniale et naturelle participe à l'attractivité touristique. Le territoire accueille ainsi la mise en œuvre du programme européen « Espaces Valléens » et de contrats régionaux « Station de demain ».

Le cadre de vie est lui aussi attractif. Le territoire est toute l'année un lieu dynamique autant sur plan associatif, avec un tissu riche et structuré, que sur le plan culturel.

Le territoire est cependant considérablement dépendant de l'économie touristique. La saisonnalité participe de la part importante des emplois précaires sur le territoire, lequel affiche un revenu moyen inférieur à la moyenne régionale. Par ailleurs, les modifications climatiques qui menacent les conditions d'enneigement et majorent les risques naturels soulèvent des problèmes à la fois en termes d'activité touristique et de vie locale.

Objectifs :

Diversification touristique : Développement du tourisme scientifique (réseau à entretenir et faire vivre), tourisme de nature, tourisme de sport, tourisme d'événements

Développer les offres scolaires

Mise en valeur du tourisme scientifique, la diversification et la désaisonnalisation du tourisme

Valorisation culturelle et patrimoniale + éco construction patrimoniale, labellisation des monuments historiques

Soutenir les activités touristiques des stations

Mise à niveau de l'immobilier touristique, enrayer le phénomène de « lits froids », améliorer le bilan énergétique

Prendre en compte la biodiversité

Notamment :

La CCB vise un objectif de 16000 nouveaux lits d'ici 2030 (SCoT) dont 2500 venant de la réhabilitation. Elle souhaite faciliter la diversification de la destination du Briançonnais.

Pour la CCGQ « Réinventer la destination montagne », il s'agit de mettre en avant les atouts de son territoire pour se démarquer des autres destinations. L'adaptation des stratégies touristiques aux évolutions de la clientèle, la gestion de la sur-fréquentation de certains sites naturels et œuvrer pour la cohabitation des usages font partie de ses priorités. Mais également le travail sur le pays d'art et d'histoire qui a été entrepris avec la communauté de communes de Serre Ponçon

Pour la CCPE l'enjeu est de s'adapter au changement climatique par une transition raisonnée, à travers la diversification dans un contexte de crise. Il s'agit donc notamment de qualifier l'offre, d'améliorer et cibler ainsi la commercialisation et l'accueil, de capitaliser les atouts que sont les paysages et zones de montagne préservées et les mines d'argent, ainsi que d'affirmer l'accueil d'événements sportifs.

Agenda rural :

→ Affecter une part significative des crédits DRAC aux territoires ruraux en 2021, élaboration d'une convention de développement culturel avec le parc du Queyras.

→ Mobiliser les opérateurs et structures labellisées du ministère de la culture pour favoriser des projets culturels itinérants ou hors les murs : d'ici fin 2021 mobilisation des acteurs du Guillestrois-Queyras sur le territoire du parc.